XXVIIIe parlement des enfants

***

Proposition de loi visant à lutter contre la pollution des océans

***

Rédigée et présentée par les élèves de la classe de CM2 de l'école primaire de Saint-Rémy-sur-Durolle

***

ACADEMIE DE CLERMONT-FERRAND

***

Circonscription de M. André CHASSAIGNE

(5e circonscription du Puy-de-Dôme)

Exposé des motifs

Mesdames, Messieurs,

Comment parler des océans en habitant dans une zone de moyenne montagne, éloignée de centaines de kilomètres des côtes ?

Tout d'abord, nous sommes sensibilisés par le respect de l'environnement, de la faune et de la flore. Nous avons travaillé en « école du dehors » l'année dernière et notre école a obtenu le label E3D pour ses démarches dans le développement durable.

Ensuite, nous avons la chance d'avoir un plan d'eau labellisé « drapeau bleu » dans notre commune. Des aménagements ont été déjà mis en place par la commune pour réduire les déchets et la pollution de l'eau.

Enfin, même si nous sommes en REP, à la campagne, une partie d'entre nous part en vacances à « la mer » l'été. Nous voyons les mêmes problèmes sur les plages que chez nous : bouteilles plastiques, morceaux de verre, emballages plastiques, mégots…dans le sable, dans l'eau ou dans l'herbe.

Nous savons que chaque geste que nous ferons « en amont » évitera de polluer « en aval », car du torrent au plan d'eau, du plan d'eau à la rivière, de la rivière au fleuve, du fleuve à l'océan : tout est relié par le cycle de l'eau. La pollution des terres et de tous les cours d'eau concerne aussi la pollution des océans.

Nous avons discuté et proposé des dizaines d'idées, entre mer et rivière, et avons choisi une loi qui serait applicable sur les plages du littoral, mais aussi sur toutes les plages ou stations balnéaires des lacs ou rivières de France. Nous voulons également sensibiliser chaque personne, enfant ou adulte, car les océans et les cours d'eau sont notre présent, mais aussi notre avenir.

Voici quelques nombres et constats : un seul mégot de cigarette peut polluer jusqu'à 500 L d'eau et intoxiquer les fonds marins. Le verre met plus de 1 000 ans à se dégrader. Chaque année, 8 millions de tonnes de plastiques finissent dans nos océans et menacent la biodiversité et les mammifères marins. La pollution des micro plastiques constitue aussi un défi d'avenir dans les mers mais aussi dans les terres et menace la santé de tous les humains.

Nous savons que lors des vacances, les gens ont tendance à se « relâcher » en matière de tri, de comportement écologique. Les plages sont publiques, appartiennent à tout le monde, donc chacun doit se comporter en citoyen responsable : les professionnels du tourisme, les touristes ainsi que les résidents locaux.

Nous avons choisi quatre articles, certains restrictifs et d'autres participatifs, plutôt simples à mettre en place sur tout le territoire, près des zones de baignades, cours d'eau et littoraux, et qui peuvent avoir un impact rapide et immédiat sur la pollution des océans.

PROPOSITION DE LOI « PLAGES CITOYENNES »

Article 1

Il est interdit de fumer, de vapoter ou de boire de l'alcool sur les plages.

Article 2

Les savons et shampoings (en bouteille ou non) sont interdits dans les douches de plage.

Article 3

Les restaurants de plage, les marchands ambulants et les commerces proches des plages doivent employer de la vaisselle réutilisable et réduire l'utilisation des emballages ainsi que des bouteilles plastiques.

Article 4

Chaque station balnéaire ou lieu de baignade doit mettre en place un nettoyage participatif citoyen chaque année, avec les enfants et adultes des communes concernées.